

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 30 août 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 Août 2014 à 10h00, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 22 août 2014, et sous la Présidence de Monsieur Vincent DANCOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VINCENT DANCOURT, MMES LILIANE ROUSSELET, NATHALIE ANDREOLETTI, M. JEAN-PAUL BONY, MME PATRICIA ZAPHIROPOULOS, M. JEAN-LOUIS PATOUILLET, MME SYLVIANE ARCHE, M. GEORGES GROSSEL, MME PASCALE CHERVET, MM. XAVIER DUCHEZ, MAURICE LEHOUX, MME CHRISTELLE MOUNICOU, M. YVES LAUPRETRE, MME MARIE-NOELLE FAUTRE, M. FABRICE ZAPHIROPOULOS, MMES MARYLINE FASSY, NATHALIE CHAIX, SYLVIE CHASTRUSSE, MM. JEAN MATHE, ALAIN IMARD, CYRIL SARRON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. CYRIL BULOT qui a donné procuration à M. VINCENT DANCOURT, MME SANDRA LOISON qui a donné procuration à M. GEORGES GROSSEL, MME LAETITIA MICHEL qui a donné procuration à MME NATHALIE ANDREOLETTI, M. MICHEL AIMEUR qui a donné procuration à MME SYLVIE CHASTRUSSE, MME EVELYNE BREDILLET qui a donné procuration à CYRIL SARRON, M. MICHEL MANGOLD, MME ELISABETH BESSIERE, M. CLEMENT NISSEN.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Nathalie ANDREOLETTI est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

B) DECISIONS

POINT N° 1 – COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications sur ce compte rendu.

M. Cyril SARRON déplore que l'intégralité du document concernant le rôle et les missions de la Police Municipale n'ait pas été transmise avec le compte rendu et demande à nouveau communication de ce document.

M. Vincent DANCOURT rappelle qu'il s'agit d'un compte rendu et non d'un procès-verbal et que les pages manquantes concernent des articles du Code de Procédure Pénale, quant aux missions futures de la Police Municipale, elles ne seront pas débattues en réunion de Conseil Municipal sous peine d'irrégularité car elles relèvent exclusivement du pouvoir du Maire, mais les feuilles concernant les articles du Code de Procédure Pénale seront transmises.

M. Cyril SARRON regrette néanmoins qu'il n'y ait pas débat.

Le compte rendu est approuvé par 20 voix pour, 6 abstentions dont 2 pouvoirs.

POINT N° 2 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

M. le Maire indique que M. Franck BAUDIN, élu de la liste "Alliance pour Genlis" a démissionné de ses fonctions pour des raisons professionnelles et éloignement géographiques.

Mme Nathalie CHAIX, suivante immédiatement sur la liste ayant accepté de siéger, M. le Maire la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

POINT N° 3 – COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS.

Tous les Conseillers ont été destinataires des comptes rendus de :

- la réunion du 28 mai 2014 concernant la commission "Economie Emploi Entreprise Commerces Développement Economique",
- la réunion du 1^{er} juillet 2014 de la commission "Urbanisme, Permis de Construire, Environnement, Transport et Tranquillité Publique".

POINT N° 4 : TRANSFERT DE PERSONNEL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE, SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE.

M. le Maire explique que ce point aurait dû être évoqué en C.T.P. au début de cette année mais que faute d'informations nécessaires, cela n'a pas été le cas. Le transfert de compétence implique de droit le transfert des moyens matériels et humains.

A compter du 1^{er} septembre, 2 agents devraient être mis à disposition de la commune à temps partiel, l'un pour l'entretien des salles, l'autre pour la maintenance informatique.

M. Cyril SARRON indique qu'il est d'accord sur le transfert de personnel mais a beaucoup d'interrogations sur les conditions de poursuite des activités du Centre Social, il y a beaucoup d'incertitudes et s'inquiète des conséquences, il n'y a actuellement aucune garantie pour la suite, et il demande si ces activités seront transposées sur les Nouveaux Temps Périscolaires.

M. Vincent DANCOURT rappelle que ce transfert de compétence a été acté par l'ancienne municipalité, alors que la possibilité de refuser existait. Au 1^{er} septembre le Centre Social sera géré par la Communauté de Communes.

M. Jean MATHE demande si le personnel sera préservé car il lui semble que certains agents vont être "déclassés", la situation actuelle pour ces agents est difficile.

M. Vincent DANCOURT rappelle que l'ensemble des agents de l'Espace Coluche sera transféré sans perte de revenu à la Communauté de Communes.

M. Cyril SARRON demande si les emplois saisonniers seront supprimés par la Communauté de Communes.

M. Vincent DANCOURT rappelle à M. Cyril SARRON que la compétence est transférée à la Communauté de Communes et que la commune de Genlis n'est plus maître des emplois saisonniers.

M. Cyril SARRON rappelle que suite au débat d'orientation budgétaire 2014 la Communauté de Communes a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux suite au transfert de compétence et demande que l'économie réalisée par la commune suite à ce transfert s'accompagne d'une diminution de la fiscalité pour les Genlisiens.

M. Vincent DANCOURT répond qu'il sera possible de faire baisser l'imposition des ménages s'il y a économie, des évaluations sont en cours afin de connaître l'impact réel du transfert de compétences sur les finances communales.

M. Cyril SARRON indique qu'il s'abstiendra sur ce vote.

M. Vincent DANCOURT précise encore que le vote des taux n'a pas lieu aujourd'hui le transfert n'étant effectif qu'à compter du 1^{er} septembre l'étendue de la baisse des charges n'est pas encore connue.

Les discussions étant closes, le transfert des agents et la création de 2 postes est soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour 6 abstentions dont 2 pouvoirs

- **DECIDE** de transférer les personnels communaux exerçant leurs fonctions au Centre social "Espace Coluche" relevant de la compétence généralisée "enfance-jeunesse et secteur Famille" à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise avec effet au 1^e septembre 2014,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois à la suite de ce transfert comme suit à compter du 1^{er} septembre 2014 :
 - suppression :

Nombre d'agent	Grade	Volume horaire
1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	26.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	28.00
1	Educateur APS Principal 1 ^{ère} classe	31.50
1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	18.00
1	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	35.00
1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	24.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	22.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	12.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	23.50
1	Animateur	20.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	7.50
1	Educateur APS Principal 2 ^{ème} classe	21.00
1	Attaché principal	35.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	15.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	22.00
1	Agent Social 1 ^{ère} classe	30.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	20.50
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	22.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe en détachement interne sur le grade d'Animateur stagiaire	23.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	35.00
1	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	21.00
1	Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	21.00

- **DECIDE** de supprimer à compter du 1^{er} septembre 2014 les emplois occasionnels et saisonniers créés pour la fonction du Centre Social par délibération du 2 décembre 2013 comme suit :
 - 1 Adjoint d'Animation à raison de 11h par semaine pour les mercredis,
 - 1 Adjoint d'Animation à raison de 5h par semaine,
 - 1 Adjoint Technique à temps complet,
 - 7 adjoints d'animation saisonniers et 1 adjoint technique saisonnier pour les vacances de "Toussaint 2014",

→ 6 adjoints d'animation saisonniers et 1 adjoint technique saisonnier pour les vacances de "Noël 2014".

POINT N° 5 : DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

- N° 14-08 : vérification et entretien des chaudières et des appareils de chauffage et production d'eau chaude.

POINT N° 6 : REMERCIEMENTS.

Mme ORSSAUD adresse ses remerciements à la Municipalité et la Médiathèque Municipale

POINT N° 7 : INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES.

M. Jean MATHE sollicite des informations sur :

- l'aménagement foncier dans le cadre du passage de la Ligne à Grande Vitesse,
- le suivi de l'exploitation de la carrière MAGGIONI qui s'avère être plus rapide que prévue,
- le projet du SITNA en matière de protection contre les inondations.
- l'évolution du projet EUROPEAN HOMES dans le quartier République,
- la construction de la caserne de Gendarmerie,
- la réfection de la rue du Vercors.

M. Vincent DANCOURT répond :

- qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion de la Commission Intercommunale Communal d'Aménagement Foncier dans le cadre du passage de la L.G.V.,
- qu'une rencontre est prévue avec M. MAGGIONI dans 2 semaines pour un point sur l'exploitation de la carrière,
- que les représentants de la commune au SITNA feront le nécessaire afin d'attirer l'attention sur la problématique des inondations et la protection des habitations, des comptes rendus de réunions seront donnés 1 fois par an par les délégués,
- que le permis de construire déposé par EUROPEAN HOMES pour la construction de logements a été réenvoyé à la D.D.T. car incomplet,
- que le permis de construire pour la construction de la Gendarmerie a été signé, les travaux doivent débiter, en septembre, aucun retard d'annoncé à ce jour.
- que les travaux de réfection de la rue du Vercors commenceront en septembre.
- M. le Maire informe de la réception des bacheliers 2014 le 9 septembre à 18h30 en Mairie.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 10 H 50**

Fait à Genlis le 02 septembre 2014

Le Maire

Vincent DANCOURT


